

## La 34<sup>ème</sup> Assemblée des délégués de la Fédération suisse des producteurs de céréales s'est tenue par correspondance

**En raison de la situation sanitaire, la 34<sup>ème</sup> Assemblée des délégués de la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) s'est tenue par correspondance. Les délégués ont reçu toutes les informations nécessaires par courrier. Avec un taux de retour de 57 %, la participation peut être qualifiée de très bonne.**

Le Comité a pris la décision de faire cette assemblée par voie de correspondance lors de sa séance du 23 septembre 2020. Même sans assemblée physique, les préoccupations de la FSPC restent d'actualité. Ainsi, la FSPC rejette clairement les initiatives phytosanitaires, car elles ne permettraient plus une production et une transformation de céréales et oléagineux performante en Suisse. De même, la future politique agricole (PA) devra offrir aux producteurs des conditions-cadre leur permettant de gagner un revenu décent, tout en donnant une réponse aux initiatives sur les produits phytos. La FSPC est active pour que la mise en œuvre des trajectoires de réduction (phyto et engrais), prochainement discutées au Parlement, permette de conserver une production indigène.

Les délégués qui ont renvoyé leur bulletin de vote représentent 57 % des droits de vote (envoi de 284 droits de vote). Le dépouillement s'est fait le 12 novembre en présence de deux scrutateurs nommés à cette occasion.

Sur proposition du Comité, les points suivants ont été acceptés à une très large majorité :

- le rapport annuel (consultable sur [www.fspc.ch/rapports-annuels](http://www.fspc.ch/rapports-annuels))
- les comptes 2019/2020 bouclant sur un bénéfice de Fr. 22'942.15
- le nouveau « règlement sur les mesures d'entraide », qui tient compte du financement des soutiens à l'exportation
- le budget 2020/2021 qui prévoit un bénéfice de Fr. 1'000.-
- le programme d'activités pour la période 2020/2021

Les cotisations pour la récolte 2021 ont également été acceptées à une large majorité (148 voix « pour », 9 voix « contre », 6 abstentions). Ceci met en évidence la nécessité d'avoir des moyens financiers suffisants pour mettre en œuvre les mesures d'allègement de marché telles que les déclassements et les soutiens à l'exportation. Les cotisations sont restées inchangées par rapport à la récolte 2020, sauf pour le Pool de production oléagineux (diminution de 20 centimes par 100 kg).

En ce qui concerne les élections Damien Humbert-Droz a été nommé président de la Commission « oléagineux » de la FSPC. Cette commission gère le Pool de production « oléagineux », dont l'objectif est le maintien de la production et de la transformation d'oléagineux en Suisse. Nous adressons nos félicitations à Monsieur Humbert-Droz, qui siègera également au Comité de la FSPC !

FSPC

Berne, le 12 novembre 2020

*Pour de plus amples informations*

*Fritz Glauser, Président*

*079 702 05 44*

*Pierre-Yves Perrin, Directeur*

*079 365 42 74*